

MAIRIE DE DOMARIN

Conseil Municipal n° 3-2014

Séance du vendredi 4 avril 2014 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, J. REYNAUD, B. ALLARD, D. SUPTIL, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, F. PICARD-MASI, C. GAGEY, C. DEMEULEMEESTER, L. LAFORET,

Pouvoir : G. MARQUET à C. DEMEULEMEESTER

Secrétariat : A. L'EVEQUE, A. CHOLLET,

Secrétaire de séance : Maurice GIROUD

- ➔ **Procès-verbal de la séance du 28 mars 2014** : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé **à l'unanimité**.
- ➔ **Délégation du Conseil Municipal au Maire** : Le Conseil Municipal peut charger le Maire selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales de prendre par délégation certaines décisions en matière de propriétés communales et leur affectation, les décisions pour les marchés de travaux en dessous d'un certain montant, le Droit de Préemption Urbain...

Les dispositions prises en application de cette délibération pourront être signées par un Adjoint si la délégation est donnée par le Maire.

Adoptée à l'unanimité.

- ➔ **Désignation des représentants de la Commune à la SEMCODA** : La SEMCODA, Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain, située à Bourg en Bresse, a un capital majoritairement détenu par des personnes publiques. La Commune de Domarin, étant actionnaire de cette SEM, doit être représentée lors de l'Assemblée Spéciale de ces communes. Cette dernière est chargée d'élire 5 administrateurs qui représentent les communes au sein du Conseil d'Administration de la SEMCODA.

Sont désignés en plus du Maire pour représenter la Commune :

- Claude DEMEULEMEESTER
- Marie-Laure AGAVIOS.

Adopté à l'unanimité.

- **Désignation des représentants de la Commune au SMABB** : Il est demandé de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre.

Sont désignés :

- Titulaire : G. DREVET
- Suppléant : F. PICARD-MASI.

Adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un représentant de la Commune à la SPA SARA** : La Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA), qui a pris la suite de l'EPANI en 2012, est un outil d'aménagement opérationnel au service des Collectivités territoriales pour leur permettre de maîtriser l'urbanisation de leur territoire.

La Commune de Domarin étant actionnaire doit nommer un délégué pour l'Assemblée Spéciale et pour l'Assemblée générale.

Est désigné : Alain MARY.

Adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un correspondant défense** : Le délégué défense sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense.

Délégué défense : François PICARD-MASI.

Adopté à l'unanimité.

- **Désignation des délégués sécurité routière** : Les délégués favoriseront la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des habitants en matière de politique de sécurité routière.

Sont désignés :

- Titulaire : Jean REYNAUD
- Suppléante : Laurence LAFORET.

Adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses** :

- Les clefs pour l'accès aux casiers pour les Conseillers municipaux (porte à l'arrière de la mairie) sont distribuées à chacun.
- Le secrétariat de séance pour chaque Conseil Municipal sera assuré par les Adjointes et les volontaires qui sont intéressés.

- Après vote à mains levées, le jour retenu pour les réunions de Municipale et de Conseil Municipal est le lundi.
- Les astreintes du week-end sont maintenues et assurées par le Maire et les Adjoints.
- Les Commissions communales (Travaux, Urbanisme, Finances, Vie Associative, Information, etc...) seront organisées lors de la Municipale du 7 avril 2014 et validées par le Conseil Municipal du 28 avril après délibérations.
- Le CCAS sera composé de 6 personnes élues et 6 personnes non élues (choisies suivant certains critères).
- Une Commission Communale des Impôts devra également être constituée.
- Comme chaque année, le Conseil Général propose une subvention intitulée « Aide aux initiatives locales 2014 ». Le montant attribué cette année est de 1 379 €. Le dossier est proposé puis remis à Laurence LAFORET pour étude, consultation avec les Associations et désignation de celle retenue qui devra monter un projet chiffré suivi de facture pour attribution définitive.
- Prochaines réunions :
 - ✓ Municipales : les 7 et 22 avril.
 - ✓ Conseil Municipal : le 28 avril.

Fin de séance à 22h00
Maurice GIROUD,